

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Budget du Québec 2026 - 2027 : Des économies qui coûtent cher.

Montréal, le 18 mars 2026 — La Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN) réagit avec une vive préoccupation à la suite du dépôt du budget provincial présenté aujourd'hui par le ministre des Finances, Éric Girard. Présente au huis clos précédant son dévoilement, la COPHAN constate que ce budget se distingue davantage par sa prudence que par sa capacité à répondre aux besoins bien réels des personnes en situation de handicap. Il s'agit d'un budget qui ne crée ni recul immédiat ni avancée significative.

La COPHAN reconnaît que les programmes de soutien à la promotion et à la défense des droits des personnes en situation de handicap sont maintenus pour la prochaine année, ainsi que pour les deux suivantes. Toutefois, ce maintien, sans bonification significative, limite considérablement la capacité des organismes à répondre à une demande croissante et à jouer pleinement leur rôle dans un contexte où les besoins s'intensifient.

Au-delà de ce constat, c'est surtout l'absence d'une lecture rigoureuse des impacts économiques à moyen et long terme qui inquiète la COPHAN. Le cas du programme d'adaptation domiciliaire (PAD) en est une illustration frappante. Le budget global présenté pour ce programme est insuffisant depuis trois ans, entraînant un épuisement rapide des fonds et la suspension répétée du programme. Or, ne pas investir adéquatement dans l'adaptation domiciliaire oblige l'État à assumer des coûts nettement plus élevés liés à l'hébergement institutionnel. Cette réalité est connue, documentée et mesurable. Elle repose sur une logique simple : chaque dollar non investi aujourd'hui en adaptation domiciliaire se traduit par des dépenses récurrentes beaucoup plus importantes dans les années suivantes.

Cette même logique s'applique au soutien à domicile. La politique actuelle ne tient pas compte des réalités distinctes des personnes en situation de handicap. Là où le soutien à domicile vise, pour les aînés, à maintenir des conditions de vie décentes, il constitue, pour les personnes en situation de handicap, un levier essentiel de participation sociale, économique et citoyenne. En l'absence de services adaptés, ces personnes sont trop souvent contraintes de se retirer du marché du travail et de dépendre de programmes sociaux, ce qui entraîne, encore une fois, des coûts supplémentaires pour l'État.

La COPHAN s'interroge également sur l'absence quasi totale de mesures en matière de mobilité et d'accessibilité des transports. Aucun engagement significatif n'est prévu pour garantir le maintien des services de transport collectif adapté, lequel souffre d'un sous-financement récurrent depuis plusieurs années. Rien non plus pour accélérer l'accessibilité du métro de Montréal, alors que près de 40 stations demeurent encore inaccessibles. Aucune réponse n'est apportée aux besoins du réseau de transport interurbain EXO, malgré l'existence d'un plan d'action visant à rendre ce réseau

accessible et les demandes formulées par EXO pour obtenir un soutien financier du gouvernement. Cette absence de financement compromet directement la mise en œuvre de solutions pourtant déjà identifiées.

Dans ce contexte, la COPHAN rappelle que les principes d'imputabilité et d'efficience, évoqués par le gouvernement lors du dépôt du budget, doivent s'appuyer sur des décisions éclairées et cohérentes. Faire preuve d'efficience, ce n'est pas uniquement réduire les dépenses à court terme. À cet égard, les choix budgétaires présentés aujourd'hui soulèvent une question fondamentale : les économies réalisées aujourd'hui en sont-elles réellement, si elles entraînent des coûts beaucoup plus élevés demain?

« Les personnes en situation de handicap demandent qu'on leur donne les moyens de participer et contribuer pleinement au développement de cette société qui est aussi la leur. Lorsque l'on investit dans leur autonomie, leur mobilité et leur inclusion, ce n'est pas une dépense, c'est un choix économique rationnel. », souligne le directeur général de la COPHAN.

En conclusion, la COPHAN invite le gouvernement du Québec à adopter une approche fondée sur une compréhension plus fine des réalités vécues par les personnes en situation de handicap, ainsi que sur une analyse rigoureuse des impacts économiques de ses décisions. Car au-delà des chiffres présentés aujourd'hui, ce qui nous coûtera demain a de quoi inquiéter.

-30-

À propos de la COPHAN

La COPHAN regroupe près de 40 organismes membres et représente, directement ou indirectement, plus de 1 million de personnes en situation de handicap au Québec. Elle œuvre à la promotion et à la défense de leurs droits ainsi qu'à la construction d'une société pleinement inclusive.

Renseignements :

COPHAN
Paul-C. Bérubé, directeur général
direction@cophan.org
514 296 7277